

Le 9 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée partielle des restrictions de l'usage de l'eau potable dans l'agglomération de Saint-Louis pour les personnes sensibles.

En raison d'un dépassement régulier de la limite de qualité concernant les PFAS réglementés dans l'eau potable, le préfet du Haut-Rhin, en lien étroit avec l'ARS Grand Est, Saint-Louis Agglomération et son délégataire Veolia, a interdit, par arrêté du 25 avril 2025 portant mesure de précaution sanitaire dans 11 communes de Saint-Louis Agglomération, la consommation de l'eau du robinet à des fins de boisson pour les personnes sensibles du point de vue sanitaire et de préparation des biberons. L'arrêté est entré en vigueur le 5 mai 2025.

Les communes concernées par l'arrêté du 25 avril 2025 sont Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Neuwiller, Rosenau, Saint-Louis et Village-Neuf.

Cette décision de précaution sanitaire a fait suite à l'avis du Haut Conseil de la Santé publique (décembre 2024), à une instruction ministérielle (février 2025) et à un rapport de l'ARS Grand Est sur la situation particulière des communes précitées, lesquels ont progressivement précisé les nouvelles modalités de prise en compte des teneurs de PFAS dans l'eau destinée à la consommation.

L'arrêté préfectoral du 25 avril dernier a demandé à Saint-Louis Agglomération de mettre en place, dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant le 31 décembre 2025, un plan d'actions pour réduire le taux de PFAS dans l'eau en dessous du seuil de conformité fixé par la réglementation en vigueur.

Ce plan, dont un point d'étape a été effectué lors du dernier comité de suivi de ce 9 septembre 2025, retenait notamment une solution devant être déployée à court terme, et de manière temporaire, au moyen d'unités mobiles de traitement (UMT). Celles-ci, permettant de rétablir la qualité de l'eau – ont été installées durant le mois de juillet 2025 par Saint-Louis Agglomération et son délégataire Veolia sur les sites de captages situés à Bartenheim et Hésingue.

Au courant du mois d'août 2025, des campagnes de tests sur l'eau filtrée au moyen de charbons actifs ont été menées par l'ARS Grand Est et Saint-Louis Agglomération. **Les analyses effectuées ont confirmé que la concentration totale du paramètre somme des 20 PFAS est inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$) dans l'eau distribuée.**

Dès lors, le préfet du Haut-Rhin lève partiellement, par arrêté en date du 9 septembre 2025, les interdictions relatives à la consommation de l'eau du robinet pour les personnes sensibles à des fins de boisson et de préparation des biberons. Les communes concernées par cette levée d'interdiction sont celles desservies par les puits situés à Bartenheim et Hésingue à savoir : Bartenheim, Hésingue (hors ZI du Liesbach), Kembs et Rosenau.

Étant donné que l'unité mobile de traitement au niveau des puits situés à Saint-Louis Neuweg n'est pas encore en activité, l'interdiction reste en vigueur pour les communes alimentées par ces puits à savoir Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue (ZI du Liesbach), Huningue, Neuwiller, Saint-Louis et Village-Neuf.

Contacts presse :

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Saint-Louis Agglomération : Naïs MOUREN, Directrice de la communication, mouren.nais@agglo-saint-louis.fr – 07 64 78 49 70

Veolia : Coralie SIMONET, Directrice de la Communication Veolia Eau Région Est, coralie.simonet@veolia.com – 06 16 50 92 61

Ainsi dans ces communes, la consommation de l'eau du robinet à des fins de boisson pour les personnes sensibles et de préparation des biberons demeure interdite.

Il est à noter que l'installation d'une unité mobile de traitement sur cette zone nécessite des travaux plus conséquents de préparation, de raccordement et d'adaptation des équipements existants, ce qui explique une entrée en fonction différée. **Celle-ci sera néanmoins effective avant la fin de l'année, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2025.**

Rappel des populations restant concernées par l'interdiction

L'usage de l'eau du robinet est interdit pour la boisson et la préparation des biberons pour les populations les plus sensibles à savoir :

- Les nourrissons jusqu'à 2 ans,
- Les femmes enceintes,
- Les femmes allaitantes,
- Les personnes immunodéprimées :
 - ✓ Les patients greffés ou en attente de greffe ;
 - ✓ Les personnes sous traitement immunosuppresseur ou chimiothérapie ;
 - ✓ Les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (cancer, VIH, aplasie) ;
 - ✓ Les personnes âgées très fragilisées.

Il leur est demandé d'utiliser de l'eau embouteillée pour ces usages.

Les communes concernées sont : Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, ZI du Liesbach de la commune de Hésingue, Huningue, Neuwiller, Saint-Louis et Village-Neuf.

Rappel des solutions de mise en conformité et leurs coûts

Saint-Louis Agglomération a déployé des unités mobiles de traitement sur les sites situés à Bartenheim et Hésingue. Ce déploiement a été accompagné de la levée des restrictions pour les communes desservies par arrêté préfectoral du 9 septembre 2025.

Des travaux sont en cours pour permettre l'installation d'unités mobiles de traitement sur le site situé à Saint-Louis Neuweg. La mise en service de ces dernières aura lieu au plus tard au 31 décembre 2025, conformément à l'arrêté du 25 avril 2025.

Parallèlement, des travaux à moyen terme (échancier à 2027) seront menés avec la construction d'usines de traitement pérennes dotées de centrales à charbon actif, sur les mêmes sites.

Coûts estimés :

- Unités mobiles de traitement : 6 500 000 € HT
- Construction des stations de traitement : coût pouvant aller jusqu'à 13 500 000 € HT
- Exploitation des stations de traitement : 600 000 € HT par an

Contacts presse :

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Saint-Louis Agglomération : Naïs MOUREN, Directrice de la communication, mouren.nais@agglo-saint-louis.fr – 07 64 78 49 70

Veolia : Coralie SIMONET, Directrice de la Communication Veolia Eau Région Est, coralie.simonet@veolia.com – 06 16 50 92 61

En l'état actuel, des financements extérieurs sont prévus :

- L'État, au titre de sa mission de cohésion des territoires et de soutien aux collectivités (via notamment le Fonds National d'Aménagement Des Territoires - FNADT) : 500 000 € et à travers l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de ses missions de soutien à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et à la lutte contre les pollutions : 1 500 000 €
- L'EuroAirport dans le cadre d'une démarche partenariale et responsable, a acté le principe d'une contribution significative aux coûts d'investissement. Le Conseil d'Administration de l'aéroport aura à se prononcer prochainement sur une contribution correspondant à 50 % des coûts d'investissement dans la limite d'un plafond de 10 millions d'euros.

Saint-Louis Agglomération, en tant que personne morale responsable de la production et de la distribution de l'eau, assurera la maîtrise d'ouvrage des projets et contribuera, au besoin, à l'équilibre financier de l'opération.

Afin de protéger le pouvoir d'achat des usagers, aucun surcoût lié à la dépollution ne sera répercuté sur la facture d'eau en 2025. La question du prix de l'eau pourra être rediscutée et une évolution envisagée à partir de 2026, si nécessaire, pour garantir la pérennité du service public.

D'autres possibilités de financement sont toujours à l'étude pour une éventuelle perception en 2026.

En complément et à plus long terme, Saint-Louis Agglomération, en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, aura recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de procéder à un schéma directeur d'eau potable, comprenant notamment un volet étude de sécurisation de son approvisionnement en eau potable.

S'agissant de l'origine de la forte teneur en PFAS

Des investigations, menées par les parties prenantes, sous l'égide de l'état, sont actuellement en cours pour connaître l'origine de la pollution, et les moyens techniques à mettre en œuvre pour la contenir voire la résorber.

Ce travail comporte des campagnes de mesures sur les piézomètres existants, des prélèvements sur les bassins de stockage des eaux pluviales ainsi qu'un historique de l'utilisation des différents produits pouvant être incriminés aussi bien sur la plateforme aéroportuaire que chez les industriels présents sur le site. Il prévoit également des actions complémentaires (piézomètres supplémentaires et carottages par exemple).

Son objectif est de disposer d'une connaissance précise et fiable de la contamination des eaux et des sols.

Les résultats seront disponibles dans les prochains mois. Ils permettront de définir un plan d'action pour résorber les pollutions.

La Préfecture, l'ARS Grand Est, la DREAL, la DDT, Veolia et Saint-Louis Agglomération, restent pleinement mobilisés et suivent de près la situation. La population sera tenue informée de son évolution.

Pour en savoir plus sur les PFAS et les gestes à adopter : site internet ARS <https://www.grand-est.ars.sante.fr/les-pfas-ou-polluants-eternels> et FAQ

Contacts presse :

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Saint-Louis Agglomération : Naïs MOUREN, Directrice de la communication, mouren.nais@agglo-saint-louis.fr – 07 64 78 49 70

Veolia : Coralie SIMONET, Directrice de la Communication Veolia Eau Région Est, coralie.simonet@veolia.com – 06 16 50 92 61